

883

CABINET DU ROI

## Campenhout

Dossier

L<sup>e</sup> H 287N<sup>o</sup> 883Société Royale de fanfares  
Cendrachot

CORRESPONDANCE

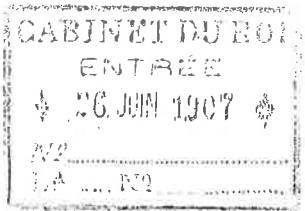
du

au

(Voir la suite au N°

fondée en 1847  
royale le 9 juillet 1907

N <sup>o</sup> D'ORDRE	DATES	DÉPÈCHES DR	ADRESSEES A	SOMMAIRE



A Sa Majesté le Roi des Belges.

Sire,

Les soussignés, respectivement Président et Secrétaire de la Société de fanfares "de Lendracht" à Campenhout à la veille de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de cette phalange, prennent respectueusement la liberté de Vous prier de daigner honorer cette Société de Votre Haute Bienveillance, en lui accordant l'insigne honneur du titre de "Société Royale".

Fondée le 10 juin 1847, sous la présidence de Monsieur Joseph de Neuf, bourgmestre de Campenhout, la Société ne tarda point à progresser rapidement. Sous l'habile direction d'un chef elle sut grouper tous les jeunes gens, qui

à Campenhout, avaient quelque peu le sentiment musical.

Toussy, elle eut vite sa place marquée parmi les bonnes sociétés.

En 1851 elle participa avec succès aux fêtes musicales organisées à Vilvorde.

En 1856 elle prit son concours aux fêtes inoubliables qui eurent lieu à Bruxelles à l'occasion de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement au Trône de Votre Auguste Père.

De même en 1880, lors de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique Indépendante, et en 1905, à l'occasion de la 75<sup>e</sup> année d'existence de Notre Chère Patrie, la Société fut heureuse de contribuer aux fêtes nationales.

Appreciant les efforts multiples dont toujours les membres firent preuve, et leur désintéressement, la Province de Brabant, de 1852 jusqu'en 1879, voulut bien accorder à la Société un subside annuel.

De même elle obtint du Gouvernement de Votre Majesté des subсидes extraordinaires, notamment en 1856, 1859, 1864, 1872 et 1877.

L'administration communale de Campenhout qui toujours a suivi avec une grande satisfaction, la marche progressive de la plus ancienne Société de musique de la commune, n'a cessé de l'encourager par l'octroi de subSIDes annuels.

Au cours de sa longue existence

la Société a participé à plus de 70 fêtes musicales, notamment à Bruxelles, Anvers, Malines, Louvain, Ostende, Laeken, Vilvorde, Aarschot, Lierre, Verviers, Diest et Blankenberge.

Elle prête gracieusement son concours aux réjouissances organisées par la commune à l'occasion des fêtes nationales ou toutes autres fêtes patriotiques.

La Société comprend 35 membres effectifs, et 50 membres honoraires.

Elle a organisé un premier festival en 1863, un second en 1880 afin de célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance Nationale, et elle en organise un 3<sup>e</sup> pour commémorer le 60<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Son drapeau daté de 1877 et un grand nombre de médailles apposées à la hampe attestent l'histoire de la Société.

Toutefois ce serait pour elle, Lire, un grand honneur de pouvoir à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de son existence, voir ornner son drapeau de la Couronne Royale et du titre de "Société Royale".

Les sous-signés osent espérer, Lire, qu'en égard à ce passé d'honneur, Vous daignerez accorder aux membres de la Société "De Eendracht" qui Vous sont profondément attachés, cette marque de Votre Haute Bienveillance, en octroyant à leur phalange le titre de "Société Royale".

Les sous-signés Vous prient, Lire, de daigner accepter l'hommage

de leurs sentiments respectueux, et  
de leur profond dévouement.

Le Secrétaire,

*C. Defrêcheux*

Le Président,

*G. Wauters*

Campenhout, le 21 juin 1907.

Le Bourgmestre de la commune de Campenhout,  
certifie la vérité des faits articulés dans la requête  
adressée à Sa Majesté le Roi des Belges par la  
Société d'harmonie "De Gendraadt" ayant son siège  
dans la commune depuis trente ans, et de plus il  
atteste avoir pris communication du règlement de la  
dite Société, daté de Campenhout le 20 juin 1847, et  
portant les signatures de 35 membres fondateurs,  
parmi lesquels monsieur Joseph D. Neuf, premier  
magistrat de la commune à cette époque.

Campenhout, le 23 juin 1907.

Par le Bourgmestre.

L'Echarin.

J.P. Moerbeke





Bruxelles, le 2 Juillet 1907.

N° 289

2 Annexes

H-287/883 pour M. Carton de Wiart  
3

3-JUIL. 1907

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à votre dépêche du 26 Juin dernier,  
n° H-287/883, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il  
résulte d'une communication de M. le Bourgmestre de Campenhout  
que : "La société de fanfares "DE EENDRACHT" de cette commune,  
"se compose de la bourgeoisie de la commune et d'ouvriers  
"laborieux, consacrant leurs moments de loisir à l'étude de  
"la musique.

"La Société en question vit en dehors de tout esprit de  
"parti. Tous ses membres sont profondément attachés à la  
"Dynastie.

"Elle se tient constamment à la disposition de l'adminis-  
"tration communale pour rehausser l'éclat des fêtes patrioti-  
"ques et autres organisées par la commune.

Pour le surplus, ajoute M. le Bourgmestre, "les  
renseignements contenus dans la requête concernant l'importance  
l'ancienneté

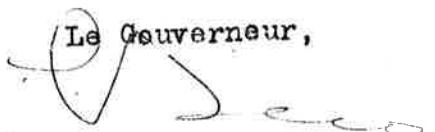
A Monsieur Carton de Wiart  
Secrétaire du Roi

"l'ancienneté et le mérite de la Société sont rigoureusement  
"exact, et je puis en certifier la sincérité."

Dans ces conditions, j'estime, qu'une suite favorable  
peut être réservée à la requête ci-jointe.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma  
considération la plus distinguée.

Le Gouverneur,



Cabinet du Roi.

Bruxelles, le 9 Juillet 1907

No. H 287

ANNEXE 883

Monsieur le Secrétaire Henry Carton  
a reçu son frère Mr.  
de Wicart le 8-7-07  
à Campenhout le 10 juillet 9



Yours etc.

Monsieur le Président,

En réponse à votre requête  
du 21 juillet d.s., j'ai l'honneur  
de vous faire savoir que le Roi  
autorise la Société de fanfare  
"Eendracht" de Campenhout  
à prendre le titre de  
Société Royale.

As - dist

Le Secrétaire du Roi

Monsieur le Président  
de la Société Royale  
de fanfare  
Eendracht

Bij

à Campenhout.

Pst

Explication des abréviations  
admisées pour les indications de  
service.



TELEGRAMME

ADMINISTRATION DES TELEGRAPHES.

Uitlegging der verhore  
dienstaanwijzingen.

D. | Télégramme urgent.  
| Dringend telegram.

RP. | Réponse payée.  
| Antwoord betaald.

CR. | Accusé de réception  
| Kennisgeving  
| onus.

XP. | Express P. N.  
| Bode betaald.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (L. d'art. 6 du 1<sup>er</sup> mars 1851, art. 6.)

Déposé à  
Aangetrouwden te

N° 2

à  
ten

14.10.1906

Inhoudsart. 6 der wet van 1 Maart  
1851, is de Staat geensins verant-  
woordelijk voor den dienst der bijzen-  
dere telegrafen.

ENTRE

23 JUL 1906

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

INDICATIONS DE SERVICE.

Dienstaanwijz. n.

Aangekomen te



à (ten) 23 JUIL 1906 m.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.

Indienst gesteld op 23 JUL 1906  
in het kantoor van de Koninklijke  
Post en Telegraaf Dienst te Brussel.



M. le President de la Societe Royal  
de Fanfares "Eendracht"  
Campenhout -

~~J suis chargé de vous transmettre  
les remerciements du Roi  
Le Roi a été touché  
pour les sentiments patriotiques  
que vous avez bien voulu lui exprimer  
à l'occ. de l'obtention du titre de  
Royal par la societé de fanfares  
Eendracht placé sous votre présidence.~~  
~~Veuillez Je suis chargé de vous adresser  
les remerciements de Sa Majesté et  
de vous prier de le transmettre à  
tous ceux dont vous vous êtes fait  
l'honneur.~~